

RAPPORT ANNUEL 2017-2018 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



COORDONNÉES

École de l'Escabelle pavillon A
2120, rue du Curé-Lacroix
Québec (Québec) G2B 1S1

Téléphone : 418 686-4040 poste 4027
Télécopieur : 418 847-8243

Site Internet : www.cscapitale-ecole-delescabelle.ca
Courriel : ecole.escabelle-pav-a@cscapitale.qc.ca

École de l'Escabelle pavillons B et C
10 721 - 10 725, rue Saint-Charles
Québec (Québec) G2B 2K4

Téléphone : 418 686-4040 poste 4027
Télécopieur : 418 847-8179

Site Internet : www.cscapitale-ecole-delescabelle.ca
Courriel : ecole.escabelle-pav-c@cscapitale.qc.ca



PORTRAIT DE L'ÉCOLE INSTITUTIONNELLE

Présidence du conseil d'établissement

Jean-Philippe Chartré

Nombre d'élèves

686 élèves

PARTICULARITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'école de l'Escabelle est l'une des plus grandes écoles primaires de notre commission scolaire. Elle gère un budget annuel de plus de 1,6 million. L'école de l'Escabelle est composée de trois pavillons. L'école accueille des élèves du préscolaire à la 6e année et un service régional en déficience auditive « classe oraliste ».

PROGRAMMES ET PROJETS OFFERTS

Préscolaire, primaire et adaptation scolaire
Service régional en déficience auditive et anglais intensif
Projets « Je m'active autrement » et « Soccer »

Direction

France D'Amours

Direction adjointe

Nancy Bélanger

VALEURS DU PROJET ÉDUCATIF

Respect - Entraide - Persévérance





MEMBRES DU CONSEIL

Parents :

Maud Ablain
Jean-Philippe Chartré
Lucie Durand
Mélanie Grégoire
Nathalie Marquis
Émilie Robitaille

Enseignants :

Marina Drolet
Brian Sweeney

Soutien - Professionnel :

Chantal Duchesne
Johanne Simpson

Service de garde :

Donna Thériault

Représentante de la communauté :

Sandra Dubé-Blanchet



DATES DES RENCONTRES DU CONSEIL

20 septembre 2017
6 décembre 2017

7 février 2018
25 avril 2018

4 juin 2018



SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEIL

1

Pour le fonctionnement interne :

- En déclarant les intérêts des membres.
- En adoptant le calendrier des réunions.
- En adoptant le budget de fonctionnement du conseil d'établissement.
- En acceptant une représentante de la communauté à titre de membre.

2

Lors des consultations de la commission scolaire :

- Amendement à la Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école;
- Règle de répartition des ressources financières;
- Critères de sélection des directions d'école et de centre pour l'année 2018-2019.



SUJETS TRAITÉS PAR LE CONSEIL (SUITE)

3 Pour assurer la bonne marche de l'école :

- En approuvant le plan de réussite 2017-2018;
- En s'informant de la vie de l'école;
- En s'informant sur la correspondance reçue;
- En approuvant la programmation des activités au service de garde et les activités et sorties éducatives de l'école;
- En modifiant les règles de fonctionnement et le règlement financier du service de garde;
- En s'informant des travaux d'investissement;
- En s'informant du taux de réussite de nos élèves;
- En s'informant sur le projet « JE m'active autrement »;
- En s'informant sur le COSP (contenus en orientation scolaire et professionnelle);
- En s'informant sur le projet Hémisphères;
- En organisant deux conférences pour les parents en collaboration avec l'école de l'Apprenti-Sage;
- En approuvant les Normes et Modalités d'évaluation;
- En approuvant le projet « sentiment d'appartenance »
- En adoptant l'attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées.

4 Pour préparer la prochaine année :

- En s'informant sur la clientèle 2018-2019;
- En adoptant les frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2018-2019;
- En adoptant le budget annuel de l'école 2018-2019;
- En approuvant la programmation des activités au service de garde pour l'année scolaire 2018-2019;
- En approuvant la grille-matières 2018-2019;
- En procédant à différents sondages (violence et service de garde);
- En approuvant un protocole de prévention, d'intervention et de postvention des situations de crise et d'urgence;
- En s'informant sur les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2017-2018;
- En adoptant un budget pour la graduation des élèves de 6e année.



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

En conformité avec l'article 75.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement a procédé à l'évaluation des résultats de l'école au regard du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école. Ce plan d'action a fait l'objet d'une révision, telle qu'exigée annuellement par la loi.

- Près de 28 500 ÉLÈVES
- Près de 6 242 EMPLOYÉS
- 66 ÉTABLISSEMENTS
 - 45 écoles primaires
 - 3 écoles primaires-secondaires
 - 9 écoles secondaires
 - 7 centres de formation professionnelle
 - 2 centres de formation générale des adultes

Nos orientations stratégiques

Orientation 1

Améliorer la réussite et la persévérance scolaires de nos élèves jeunes et adultes

Orientation 2

Moderniser nos actions

Orientation 3

Promouvoir la culture pour le développement global de la personne

Le savoir
qui
grandit

NOTRE VISION

Située au cœur de Québec, la Commission scolaire de la Capitale se veut une organisation ancrée dans sa communauté et à l'écoute de ses besoins. Elle mise sur l'engagement de son personnel en vue de favoriser la réussite scolaire de tous ses élèves, jeunes et adultes. Elle s'engage à maintenir sa gestion responsable des fonds publics, à moderniser ses pratiques et à contribuer au développement global de la personne par la culture.